



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 8 mars 2023

**Délibération CA – 2023-03-08-7.2**  
Relative à une demande de subventions

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 8 mars 2023*

- **Point de l'ordre du jour**  
7– Demande de subvention

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration se prononce sur la demande de subvention de l'Association Socio Culturelle des Personnels de l'Université

Nombre de membres participant à la délibération : 12  
Abstentions : 0  
Pour : 12  
Contre : 0

Fait à Limoges le 8 mars 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi